

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) <i>Philippe NAILLET</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

OBJET **Soutien aux initiatives locales 2022**
 Attribution de subventions
 Conventonnement avec les organismes percevant plus de 23 000 euros

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions municipales aux associations.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une Délibération relative aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, il a été approuvé le principe de la conclusion de contrats d'objectifs et d'avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 (conventions et avenant types joints en annexes).

Les associations sont des acteurs majeurs du vivre ensemble et du développement durable.

Ainsi, la Ville souhaite soutenir les initiatives des bénévoles, promouvoir le tissu associatif dionysien dans les quartiers en apportant un soutien volontariste aux actions culturelles, sportives, sociales, d'éducation, de jeunesse et d'insertion contribuant à la cohésion sociale.

Pour cette séance, il est proposé d'affecter 19 259 441 € dans le cadre du Budget primitif 2022 au titre du soutien aux initiatives locales. Pour l'exercice 2022, une convention ou un avenant sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au budget est supérieure ou égale à 23 000 €.

Pour votre information, vous pourrez trouver en annexe 1 l'ensemble des subventions versées lors de cette séance du Conseil municipal, qu'elles fassent ou non l'objet d'une convention ou d'un avenant. Pour les associations, établissements publics et SARL, en annexe 2, un avenant type vous est proposé (modification du montant déjà conventionné) ; en annexe 3, des conventions types vous sont proposées.

Les crédits budgétaires pour ces subventions seront prélevés sur les lignes déjà existantes de « subventions diverses non réparties » : imputations 65738-30, 657361-20, 657362-520, 6574-025, 30, 33, 40, 61, 63, 64, 70, 311, 312, 313, 314, 321, 421, 423, 512, 521, 522, 523, 524.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver l'attribution de subventions aux organismes répertoriés dans les tableaux en annexe 1 ;
- 2° de m'autoriser à signer ces actes et à verser les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en annexes 1, 2 et 3.

OBJET **Soutien aux initiatives locales 2022**
Attribution de subventions
Conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-012 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Brigitte ADAME - 2ème adjointe au nom des commissions « Ville Citoyenne », « Ville Fraternelle », « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

*7 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia (par procuration),
YENG-SENG BROSSARD Wanda (par procuration), RAMSAMY Jean-Régis (par procuration),
BABEF Corinne, LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela, HAGGAI Jean-Pierre*

ARTICLE 1

Approuve l'attribution de subventions aux organismes répertoriés dans les tableaux en annexe 1.

ARTICLE 2

Approuve l'avenant type à passer avec :

- ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES ARCT (Association loi 1901),
- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT (ADRIE) (Association loi 1901),

- CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE) (Etablissement public),
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (Etablissement public),
- CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDNOI) (S.A.R.L.),
- CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP) (Association loi 1901),
- FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP) (Association loi 1901),
- GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (Association loi 1901),
- MISSION LOCALE NORD (MLN) (Association loi 1901),
- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) (Association loi 1901),
- PREVENTION P.E.I (PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES) (Association loi 1901),
- RUN ACTION (Association loi 1901),
- WEBCUP (Association loi 1901),

et les conventions types à passer avec :

- ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION CIRQUONS-FLEX (Association loi 1901),
- ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPOIR" (Association loi 1901),
- ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION KREOLIDE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION (Association loi 1901),
- ASSOCIATION POUCELINA CENTRE MULTI ACCUEIL POUCELINA II (Association loi 1901),
- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (ASIP) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE) (Association loi 1901),
- BASKET CLUB DIONYSIEN (BCD) (Association loi 1901),
- BELLEVUE POUR TOUS (Association loi 1901),
- CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT) (Association loi 1901),
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN) (Association loi 1901),
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD (Association loi 1901),
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA (Association loi 1901),
- CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM) (Association loi 1901),
- COMITE DEPARTEMENTAL UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP) (Association loi 1901),
- ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE) (Association loi 1901),
- FOOTBALL CLUB MOUFIA (Association loi 1901),
- HAND-BALL FEMININ SAINT-DENIS (HBF SAINT-DENIS) (Association loi 1901),
- JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN) (Association loi 1901),
- JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS (AJS SAINT-DENIS) (Association loi 1901),
- JEUNESSE 2000 (Association loi 1901),
- JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS (Association loi 1901),
- LA LANTERNE MAGIQUE (Association loi 1901),
- LA REUNION DES LIVRES (LRDL) (Association loi 1901),
- LASOURS HANDBALL (Association loi 1901),
- LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE (Association loi 1901),
- LES ELECTROPICALES (Association loi 1901),

- PARLE A ZOT (Association loi 1901),
- PASREL PLUS (PROGRAMME D'ACTION SOCIALE POUR LA REINSERTION LOCALE) (Association loi 1901),
- PROXIMITE ACTIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR) (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA) (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR) (Association loi 1901),
- SOURIRES PARTAGE (Association loi 1901),
- SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB) (Association loi 1901),
- VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS) (Association loi 1901),
- VIVANCIA OCEAN INDIEN (Association loi 1901).

ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer les actes à intervenir.

ARTICLE 4

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à verser les subventions, conformément aux annexes 1, 2 et 3.

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal sous le Chapitre 65 et les Articles 65738, 657361, 657362 et 6574.

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

C.C.A.S.

PAGE 1/1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	4 664 085	Fonctionnement et programmes d'actions
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	55 515	Lieu d'Accueil Parents Enfants
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	1 639 000	Personnel mis à disposition
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	58 400	Relais Assistantes Maternelles Itinérant
TOTAL C.C.A.S.				6 417 000	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

CULTUREL

PAGE 1/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	311	ARTMAYAGE REUNION	Association loi 1901	3 500	Danse Ton Kartié 2022 Projet d'ction Culturelle autour du répertoire de la Cie
6574	33	ASSOCIATION ACTIONS SERVICES KILTIRELS	Association loi 1901	800	Découverte de la culture créole par la cuisine
6574	311	ASSOCIATION AMADEUS	Association loi 1901	2 800	Envol 3 Répertoire et Spectacle
6574	33	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON (AASC)	Association loi 1901	2 000	Semaine créole
6574	33	ASSOCIATION CIRQUONS-FLEX	Association loi 1901	25 000	Développement des actions de la Cie Cirquons-Flex
6574	33	ASSOCIATION CULTURELLE LANGUE ARABE ET OURDOU (ACLAO)	Association loi 1901	3 500	Journée Culturelle
6574	33	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	5 500	Tourisme social
6574	33	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	3 500	Atelier Moring
6574	311	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE DANSE ET ART DRAMATIQUE LOULOU PITOU	Association loi 1901	3 500	Organisation de spectacles - Participation aux concours et stages
6574	311	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS (ARU)	Association loi 1901	2 000	Compagnie ARU
6574	311	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS (ARU)	Association loi 1901	3 500	Atelier Artistique et Culturel
6574	311	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS (ARU)	Association loi 1901	3 500	Hip Hop dan' Kartié
6574	313	ASSOCIATION ESSAI D'UN MOUVEMENT MODERNE ARTISTIQUE (EMMA)	Association loi 1901	4 000	Écriture d'une pièce de Théâtre et sa création

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

CULTUREL

PAGE 2/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	312	ASSOCIATION FAMILLE ET ENFANCE REUNIONNAISE (AFER)	Association loi 1901	1 000	Ateliers arts plastiques
6574	311	ASSOCIATION FAMILLE ET JEUNESSE ACTIVES DE PRIMAT (AFJAP)	Association loi 1901	3 500	Ateliers artistiques et culturels
6574	311	ASSOCIATION FAT-CAP	Association loi 1901	16 500	Festival Réunion Graffiti
6574	33	ASSOCIATION FEMMES ACTUELLES EN MOUVEMENT (AFAM)	Association loi 1901	2 800	Un livre, une histoire, une rencontre
6574	33	ASSOCIATION FEMMES DES CAMELIAS (AFC)	Association loi 1901	2 000	Découverte du tressage et couture lontan
6574	311	ASSOCIATION GENERATION ALAMANDAS	Association loi 1901	1 000	Espace audio
6574	311	ASSOCIATION KREOLIDE	Association loi 1901	16 500	Festival BIG UP 974
6574	321	ASSOCIATION LA P'TITE SCENE	Association loi 1901	4 000	Ateliers culturels
6574	33	ASSOCIATION LOGISTIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA RECHERCHE DANS L'OCEAN INDIEN ALDROI	Association loi 1901	1 200	Ateliers Lecture-Ecriture : Ados, Adultes (Providence, Camélias, La Source)
6574	33	ASSOCIATION MIARO	Association loi 1901	6 500	Action descendants d'esclaves, acteurs du développement - Ateliers historiques
6574	33	ASSOCIATION MIRA PARTAGE	Association loi 1901	8 500	Zistwar Kartié Markadé
6574	312	ASSOCIATION POUR JOUER, APPRENDRE, DECOUVRIR ET S'EPANOUIR (AJADE)	Association loi 1901	4 000	Passeurs d'histoires
6574	33	ASSOCIATION RASINE KAF	Association loi 1901	3 500	Construire un laboratoire social

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**CULTUREL**

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	311	ASSOCIATION REGIONALE D'EXPANSION MUSICALE (AREM)	Association loi 1901	1 000	Activités musicales thème : Musiques du Monde au Fil du Temps
6574	33	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	2 000	Tikatsou
6574	311	ASSOCIATION VIJAI' S PRODUCTION NUMBER ONE	Association loi 1901	1 200	Fanm En Ler : L'Odysée Culturelle Indienne
6574	311	ASSOCIATION VIJAI' S PRODUCTION NUMBER ONE	Association loi 1901	1 000	« L'esprit du Gaana, non-stop entertainment »
6574	311	ASSOCIATION VIJAI' S PRODUCTION NUMBER ONE	Association loi 1901	1 000	Spectacle de fin d'année
6574	311	ASSOCIATION XL ENS	Association loi 1901	2 000	Projet Musical de Sensibilisation LGBTQIA+
6574	33	AXE BRASIL	Association loi 1901	2 000	Festival Run Brasil
6574	312	BAND'DECIDEE	Association loi 1901	5 600	Le Margouillat
6574	311	BOHEME PRO EVENEMENTIEL	Association loi 1901	1 500	Spécial Talents
6574	311	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	1 500	Atelier Musique, Capoeira, renforcement musculaire
6574	311	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	1 000	Danse de Salon, Danse Folklorique, Africaine, Oriental et Break danse
6574	311	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	1 000	Atelier Musique, Percussion
6574	311	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	1 000	Cours de yoga

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

CULTUREL

PAGE 4/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	33	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	2 800	La Somèn Kréol
6574	313	CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDNOI)	S.A.R.L	241 700	Programmation artistique Théâtre du Grand Marché
65738	30	CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (THEATRE VLADIMIR CANTER)	Etablissement public	5 340	Programmation artistique Théâtre Vladimir Canter
6574	311	CHORALE "CHOEUR DE LA MONTAGNE"	Association loi 1901	1 500	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	314	CIAO REUNION OU CIAO, L'ASSOCIATION DES ITALIENS A LA REUNION ET DES REUNIONNAIS ITALOPHILES	Association loi 1901	3 000	Festival du film d'époque italien
6574	314	CINEKOUR POUR L'EMERGENCE DU COURT-METRAGE REUNIONNAIS	Association loi 1901	2 140	Les Talents La Kour
6574	314	CINEKOUR POUR L'EMERGENCE DU COURT-METRAGE REUNIONNAIS	Association loi 1901	2 670	Fête du Court
6574	33	CIRKÉ CRAKÉ	Association loi 1901	4 000	Karébaré
6574	311	COMPAGNIE 3.0	Association loi 1901	4 000	MILA
6574	313	COMPAGNIE LES DEBOUSSOLEE-S	Association loi 1901	2 800	Créer des liens par l'Écriture et la Lecture Théâtrales (Expérimentations théâtrales en deux axes)
6574	313	COMPAGNIE SAKIDI	Association loi 1901	4 000	Action
6574	33	CONSTELLATION	Association loi 1901	3 500	12 La Galerie
6574	33	CONSTELLATION	Association loi 1901	3 500	L'Atelier constellé

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

CULTUREL

PAGE 5/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	33	ECLATS DE L'ILE	Association loi 1901	3 500	Des clowns dans les services pédiatriques du CHU de Saint-Denis
6574	33	ELLE'HIT	Association loi 1901	3 500	Des Livres et Moi
6574	33	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	2 000	Activités et actions culturelles dans le cadre du centre socio culturel de la Montagne
6574	311	EUMOLPE	S.A.S	3 500	Création et production d'un concerto pour piano, électroniques, orchestre et percussions réunionnais
6574	311	EVIDANSE REUNION	Association loi 1901	3 500	Construction d'une scène extérieure pour proposer des petits spectacles et dynamiser le quartier
6574	33	FAMILLE MAXIME LAOPE	Association loi 1901	5 200	100 ans de Maxime LAOPE
6574	311	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	2 000	L'art ek la manière
6574	311	FEDERATION MUSICALE DE LA REUNION	Association loi 1901	4 000	Orchestre à l'école
6574	33	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	1 000	Semaine kreol
6574	311	FORCE TRANKIL	Association loi 1901	7 000	Développement accompagnement et production artistique
6574	33	GADIAMB 974	Association loi 1901	21 000	Talent La Kour
6574	33	GAYAR ZARBOUTAN	Association loi 1901	2 800	Katsous mwin là bézoyn
6574	33	GEEK-ALI	Association loi 1901	16 500	Salon Geekali
6574	311	HAYLIE FLIGHT	Association loi 1901	2 500	Intervention musicale dans les quartiers retirés

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

CULTUREL

PAGE 6/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	33	HERITAGE ET PASSIONS DES Ô	Association loi 1901	3 500	Randos nature
6574	33	HERITAGE ET PASSIONS DES Ô	Association loi 1901	3 500	Rallye Patrimoine
6574	314	KLAXON	Association loi 1901	8 500	4ème édition du festival Court Derrière
6574	314	KLAXON	Association loi 1901	3 500	Projection Cinemawon à La Réunion
6574	33	KOZE CONTE	Association loi 1901	3 840	Marmit' Zistoir
6574	314	LA KOURMETRAGERIE	Association loi 1901	2 000	"SAKOYÉ CINÉMA" : projection de courts péi pendant les Journées du Patrimoine
6574	314	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	10 000	Festival de cinéma jeune public
6574	321	LA REUNION DES LIVRES (LRDL)	Association loi 1901	16 670	Prix littéraire du Roman Métis et prix du Roman Métis des lycéens
6574	321	LA REUNION DES LIVRES (LRDL)	Association loi 1901	8 340	Prix Métis des lecteurs de la Ville de Saint-Denis
6574	33	LA SOURCE NOU LA DI NOU LA FE	Association loi 1901	1 000	Transmission de l'artisanat local
6574	33	LA SOURCE NOU LA DI NOU LA FE	Association loi 1901	1 000	Métissage artistique
6574	311	L'ASSOCIATION DES PARENTS D' ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU RUISSEAU BLANC (A.P.E.R.B.)	Association loi 1901	800	Découverte de l'Art Scénique

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

CULTUREL

PAGE 7/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	33	LAURIER BLANC RECORDS	Association loi 1901	1 000	CHOK KILTIRmétiss
6574	33	LAURIER BLANC RECORDS	Association loi 1901	1 000	Découverte de notre patrimoine culturelle arboricole
6574	311	LAURIER BLANC RECORDS	Association loi 1901	3 500	Picnic nocturne maloya
6574	33	LAURIER BLANC RECORDS	Association loi 1901	3 500	Bel Dan La Kour
6574	33	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	11 170	Programme des activités annuelles
6574	312	LES CONFLORS	Association loi 1901	1 000	Atelier vacoa et fabrication des instruments traditionnels
6574	312	LES CONFLORS	Association loi 1901	1 000	Atelier fabrication de kayamb
6574	311	LES ELECTROPICALES	Association loi 1901	3 840	Guinguette Lontan
6574	311	LES ELECTROPICALES	Association loi 1901	16 500	Festival des musiques électroniques
6574	311	LOKAL DE LA SOURCE	Association loi 1901	1 000	20 Décembre dans La Source
6574	313	LUMIERE DE VIE	Association loi 1901	2 800	Théâtre
6574	311	MALOYA DANN KER (MDK)	Association loi 1901	5 600	Ron Maloya à Saint-Denis
6574	33	MDJ	S.A.R.L	2 000	Un roman Dis-moi dix mots
6574	33	MDJ	S.A.R.L	2 800	Résilience

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

CULTUREL

PAGE 8/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	33	MEDIA REUNION	Association loi 1901	5 500	Bretagn'Art Festival
6574	311	NOUVEAUX TERRITOIRES	Association loi 1901	5 000	Devenez les nouveaux auteurs et compositeurs de Saint-Denis
6574	33	OFFICE DE LA LANGUE CREOLE DE LA REUNION LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	Association loi 1901	1 500	Exposition "Muzik La Rényion" et reformatage d'anciennes expositions
6574	33	OFFICE DE LA LANGUE CREOLE DE LA REUNION LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	Association loi 1901	2 800	Zarlor la lang/Centre de ressource et de promotion de la langue et du texte créole réunionnais
6574	311	ORCHESTRE REUNIONNAIS D'HARMONIE (OREHA)	Association loi 1901	4 000	Création Papangaz
6574	33	PITON TRIANGLE	Association loi 1901	3 500	Accueil en résidence d'artistes locaux, nationaux et internationaux
6574	311	QU'AVEZ VOUS FAIT DE MA BONTE ?	Association loi 1901	4 000	Projet artistique global
6574	33	REZONANS KREOL DE LA MONTAGNE (EX "TI SOURS I KOUL LONTAN" ARTS ET PATRIMOINE)	Association loi 1901	2 000	Léproserie lontan
6574	311	ROUGE BAKOLY	Association loi 1901	3 500	Rant Dann Ron, Maloya la pa nou la fé
6574	311	STUDIOTIC	Association loi 1901	2 000	Le Chaudron berceau de la musique
6574	311	SWADES	Association loi 1901	2 800	Création et diffusion du spectacle Payanke
6574	311	TIC TAC FAMILY (TTF)	Association loi 1901	2 000	Découverte et pratique de la danse Hip Hop

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**CULTUREL**

PAGE 9/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	312	UNION POUR LA DEFENSE DE L'IDENTITE REUNIONNAISE (UDIR)	Association loi 1901	2 140	Animation littéraire démay lo kèr
6574	312	UNION POUR LA DEFENSE DE L'IDENTITE REUNIONNAISE (UDIR)	Association loi 1901	3 840	Marmit'Zistoir
6574	314	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	7 000	Insertion par l'Art : Court Métrage La Source
6574	33	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	3 500	Valoriser la Langue Créole : Spectacle TILOUNE
6574	311	VIVRE EN MUZIK	Association loi 1901	2 800	Atelier d'écriture et de création de texte pour mise en musique
6574	311	ZANDEMIK	Association loi 1901	1 000	Ateliers
6574	33	ZARTIS MILITAN AN LANG E AR KREOL (ZAMALAK)	Association loi 1901	2 000	Robiné
TOTAL CULTUREL				695 090	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 1/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	AMICALE BOULISTE JEAN IVOULA	Association loi 1901	2 000	Initiation à la pratique du sport physique
6574	025	ASSOCIATION ACTIONS SERVICES KILTIRELS	Association loi 1901	2 500	Activité socioculturelle "Pass O Vert"
6574	025	ASSOCIATION ACTIONS SERVICES KILTIRELS	Association loi 1901	1 500	Bonheur et Culturel
6574	025	ASSOCIATION ACTIONS SERVICES KILTIRELS	Association loi 1901	800	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	025	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON (AASC)	Association loi 1901	1 000	Atelier multimédia
6574	025	ASSOCIATION ART ET MUSIQUE	Association loi 1901	6 000	Valorisation des actions sociales, culturelles, environnementales, lutte contre l'exclusion et la discrimination
6574	025	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIFS - A.C.C.A.S.E	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION COLLECTIF MOUFIA/BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	3 500	Action TIC Multimédia pour tous Education Populaire
6574	025	ASSOCIATION CULTURELLE CAMP CALIXTE (ACCC)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION CULTURELLE DE L'OCEAN INDIEN	Association loi 1901	1 500	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE PRIMAT (ACESP)	Association loi 1901	5 000	Animation socioculturelle
6574	025	ASSOCIATION DE MONTGAILLARD	Association loi 1901	2 900	Jardin Partager, Animation de Proximité
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	18 000	Programme d'actions

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 2/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER LA CHAUMIERE 974	Association loi 1901	3 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER SOURCE TOUJOURS (AQST)	Association loi 1901	1 200	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION DES VEUVES DE GUERRE ET PUPILLES DE LA NATION DE LA REUNION (AVGPNR)	Association loi 1901	1 500	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION ECOUTER INFORMER AIDER DE LA REUNION (AEIAR) (EX ASSOCIATION DIONYSIENNE ECOUTER INFORMER AIDER (ADEIA))	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION FAMILLE ET JEUNESSE ACTIVES DE PRIMAT (AFJAP)	Association loi 1901	3 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION FE BOUGE LA MONTAGNE	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION FEMMES DE MONTGAILLARD	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement et programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION FIRST RADIO	Association loi 1901	1 500	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	025	ASSOCIATION FRATERNITE ET PARTAGE DE LA MONTAGNE	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION INTERGENERATION DE CHATEAU MORANGE (AICM)	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION JEUNESSE ACTIVE DU CHAUDRON	Association loi 1901	3 500	Fé Bougé Chaudron
6574	025	ASSOCIATION JEUNESSE COMORIENS OCEAN INDIEN	Association loi 1901	3 500	Fonctionnement et actions

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 3/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION JEUNESSE DU BAS DE LA RIVIERE (AJBLR)	Association loi 1901	2 500	En Avant, Notre Jeunesse
6574	025	ASSOCIATION JEUNESSE DU BAS DE LA RIVIERE (AJBLR)	Association loi 1901	2 500	Ensemb, entraide et solidarité dan'fon la rivière
6574	025	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	5 000	Jardin intergénérationnel
6574	025	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	8 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION MIRA PARTAGE	Association loi 1901	2 000	Animations socioculturelles
6574	025	ASSOCIATION MIRA PARTAGE	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION POUR JOUER, APPRENDRE, DECOUVRIR ET S'EPANOUIR (AJADE)	Association loi 1901	3 000	La fête du jeu
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER CHAMP FLEURI	Association loi 1901	5 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	5 000	Animation autour du quartier de Sainte-Clotilde
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	4 425	Solidarité ici et ailleurs
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER TOUCOULEUR	Association loi 1901	2 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION REUNIONNAISE DE COOPERATION HUMANITAIRE EDUCATIVE ET SOCIALE - OCEAN INDIEN (ARCHES-OI)	Association loi 1901	1 500	Fonctionnement et actions

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 4/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION ROND POINT DES MANGUIERS	Association loi 1901	3 500	Programme d'activités
6574	025	ASSOCIATION ROND POINT DES MANGUIERS	Association loi 1901	3 000	Plan de solidarité, pépinière solidaire
6574	025	ASSOCIATION S.E.N.T. REUNION SPORT ENVIRONNEMENT ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	Association loi 1901	4 000	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION SAINT-DENIS LE LA	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	700	Accès au droit et accompagnement administratif
6574	025	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	900	Repar à li kafé
6574	025	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	1 000	Coup de pouce solidaire
6574	025	ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE, SPORTIVE LES BRETONS 974 (ASC SLB974)	Association loi 1901	1 500	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SOLIDARITE FAMILLE DIONYSIENNE.ASFD	Association loi 1901	6 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION SOURCE SOCIALE SOLIDARITE	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE JAMBLON II	Association loi 1901	1 500	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE LOISIRS VYE SID	Association loi 1901	3 500	Fonctionnement et actions

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**EDUCATION POPULAIRE**

PAGE 5/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1 000	Initiation à la pratique du vélo
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1 000	Actions éco-citoyennes
6574	025	ASSOCIATION TI JARDIN	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION TOOT ANSAMB'	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION TRANSITION NUMERIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE	Association loi 1901	10 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	025	ASSOCIATION ZANBOS - KAYANM FM	Association loi 1901	8 000	Programme d'activités
6574	025	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	12 000	Fonctionnement et actions
6574	025	BOHEME PRO EVENEMENTIEL	Association loi 1901	2 000	Programme d'actions
6574	025	BOUGE AVEC SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	3 500	Fonctionnement et actions
6574	025	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	35 000	Fonctionnement et actions
6574	025	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	9 000	Fonctionnement et actions
6574	025	CHANDELLE	Association loi 1901	1 500	Au coeur de mon île
6574	025	CHANDELLE	Association loi 1901	1 500	Fem nout fiérté (dans le cadre de la journée de la femme)

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**EDUCATION POPULAIRE**

PAGE 6/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	CLUB BOULISTE DU CHAUDRON (CBC)	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
6574	025	CLUB BOULISTE DU STADE DE L'EST (CBSE)	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
6574	025	COEUR SOCIAL 974	Association loi 1901	8 000	Les espaces de vie sociale
6574	025	COLLECTIF DES HABITANTS DU QUARTIER DE PRIMAT	Association loi 1901	1 500	Atelier ludique anglais
6574	025	CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REUNION (CAUE)	Association loi 1901	4 775	Réalisation d'actions scolaires autour du projet Prunel
6574	025	DOJO HUANG-YING-CHIN "LE JUDO CLUB DE L'AMITIE"	Association loi 1901	3 000	Action FAM DOBOUT
6574	025	DONN'IN KOUDMIN	Association loi 1901	3 500	Programme d'actions
6574	025	ELLE'HIT	Association loi 1901	4 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	025	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	2 000	Promotion de la vie associative
6574	025	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	7 000	Activités éducatives et pédagogiques
6574	025	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement
6574	025	EVENT'S FOLIES	Association loi 1901	3 000	Programme d'actions
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	435 000	Programme d'actions d'éducation populaire dans les quartiers

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 7/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement et actions
6574	025	FLEURIGYM	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement et actions
6574	025	GAYAR ZARBOUTAN	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement et actions
6574	025	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	40 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	025	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	6 000	Fonctionnement et actions
6574	025	LA PUISSANCE DES JEUNES	Association loi 1901	1 500	Mettre en place des activités sports loisirs dans l'île de la Réunion
6574	025	LA SOURCE NOU LA DI NOU LA FE	Association loi 1901	2 000	Jardin potagé
6574	025	LA SOURCE NOU LA DI NOU LA FE	Association loi 1901	2 000	Journée créole et repas partage
6574	025	LANTANT LE GADIAM-RADIO KONTAK	Association loi 1901	8 000	Animation des quartiers, activités culturelles et socioculturelles
6574	025	LASOURS HANDBALL	Association loi 1901	6 000	Hyper Proximité
6574	025	LAVERDURE 974	Association loi 1901	1 500	Création et entretien jardin partagé
6574	025	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement et actions
6574	025	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	5 000	Projet Animation Loisirs

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 8/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Association loi 1901	1 000	Semaine de prévention des addictions et Journée Sans Alcool
6574	025	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Association loi 1901	2 000	Certificat de Formation à la Gestion des Associations (CFGGA)
6574	025	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Association loi 1901	1 000	Jardins Maillons à visée thérapeutique (zandin mayons, dermay out shèn)
6574	025	LES VIEUX LOUPS RINGARDS	Association loi 1901	2 000	Pratique du football - Rencontres
6574	025	LES VIEUX LOUPS RINGARDS	Association loi 1901	1 000	Programme d'activités
6574	025	LOISIRS CREATIONS ACTIVITES	Association loi 1901	1 000	Initiation modélisme tout terrain
6574	025	LOKAL DE LA SOURCE	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement et actions
6574	025	LUMIERE DE VIE	Association loi 1901	2 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	025	LUMIERE DE VIE	Association loi 1901	3 000	Activité socioculturelle "des racines et des ailes"
6574	025	LUMIERES EN ACTIONS	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement et actions
6574	025	MANGUE & SOLIDAIRE	Association loi 1901	1 300	Soutien à la création et à la logistique d'une boutique coopérative à Saint-Denis
6574	025	MERE VEILLE	Association loi 1901	10 750	Les Zarlors de Mère-Veille
6574	025	MERE VEILLE	Association loi 1901	3 850	Les Filles de Mère-Veille
6574	025	MERE VEILLE	Association loi 1901	5 000	Les ados de Mère-Veille

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**EDUCATION POPULAIRE**

PAGE 9/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	MONDON AMICALE USEP UFOLEP	Association loi 1901	600	Activité socio-éducative "du vert au bleu"
6574	025	MONDON AMICALE USEP UFOLEP	Association loi 1901	1 000	Roule et glisse pour la sécurité routière
6574	025	PROPREUNION	Association loi 1901	2 000	Agir ensemble pour une île plus propre
6574	025	PROXIMITE ACTIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES	Association loi 1901	20 000	Fonctionnement et actions
6574	025	REUNION ENTENTE VIEILLIR ENSEMBLE	Association loi 1901	2 000	Programme d'actions
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	30 000	Espace Public Numérique du Chaudron
6574	025	SOURIRES PARTAGE	Association loi 1901	5 000	Espace d'écoute et d'expression
6574	025	SPORT PREVENTION EDUCATION JEUNESSE	Association loi 1901	1 500	Programme d'activités
6574	025	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	2 000	Prévention et secours civique de niveau 1
6574	025	T.I.C.A.N.E.T. TRAVAILLER A DES INITIATIVES COLLECTIVES PAR DES ACTIVITES NOUVELLES ET ECONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES	Association loi 1901	13 000	Fonctionnement et actions
6574	025	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA REUNION (UDAF)	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement Cyberbase
6574	025	VAUBAN CITY	Association loi 1901	2 300	Actions d'éducation populaire
6574	025	VILLAGE DES PECHEURS DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ZARDIN TONTON	Association loi 1901	2 000	Sorties et ateliers pédagogiques et culturelles

TOTAL EDUCATION POPULAIRE**949 000**

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

HANDICAP/INTEGRATION/DISCRIMINATION

PAGE 1/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION AOULADI JUNIOR LA REUNION	Association loi 1901	2 000	Programme d'actions
6574	523	ASSOCIATION CULTURELLE CAMP CALIXTE (ACCC)	Association loi 1901	3 000	Repas pour les sans abris
6574	523	ASSOCIATION DES SOCIO-ESTHETICIENS(NES) ET SOCIO-COIFFEURS(SES) DE LA REUNION (UN AUTRE REGARD)	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement
6574	523	ASSOCIATION DES SOCIO-ESTHETICIENS(NES) ET SOCIO-COIFFEURS(SES) DE LA REUNION (UN AUTRE REGARD)	Association loi 1901	3 500	L'esthétisme pour tous
6574	523	ASSOCIATION JEUNESSE DU BAS DE LA RIVIERE (AJBLR)	Association loi 1901	3 000	Programme d'actions solidaires et d'animations avec les compagnons "en faveur des exclus"
6574	63	ASSOCIATION MAISON DES PARENTS DE L'OCEAN INDIEN	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement de la Maison des Parents
6574	523	ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON (ANVPR)	Association loi 1901	1 500	Préparation des Journées Nationales de Prison
6574	524	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'INSERTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES (ARIAPH)	Association loi 1901	2 000	Programme d'animations (social)
6574	63	ASSOCIATION SOLIDARITE BOIS DE NEFLES SAINTE-CLOTILDE (ASBN)	Association loi 1901	3 000	Aide alimentaire
6574	521	ASSOCIATION VALENTIN HAUY AU SERVICE DES AVEUGLES ET DES MALVOYANTS, COMITE DE LA REUNION	Association loi 1901	2 000	Programme d'activités
6574	523	ECHANGE COMORES OCEAN INDIEN	Association loi 1901	2 000	Soutiens et appuis réguliers aux Evasans et à leurs accompagnants
6574	521	GEM PASSERELLE (GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE)	Association loi 1901	2 000	Programme d'activités

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

HANDICAP/INTEGRATION/DISCRIMINATION

PAGE 2/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	521	HANDIREUNION	Association loi 1901	3 000	Cohésion intergénérationnelle et handicap du quartier Commune Prima
6574	521	KAZ HANDI'SOURIRE	Association loi 1901	5 000	Programme d'actions
6574	63	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	3 500	Projet de distribution de colis alimentaire
6574	523	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	1 000	Parole de Femmes
6574	523	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	1 000	Limaziner "Fanm 2022"
6574	521	LIGUE DE LA REUNION DE SPORT ADAPTE (LRSA)	Association loi 1901	1 500	Journée du handicap
6574	523	MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE - DELEGATION OCEAN INDIEN	Association loi 1901	2 000	Journée Mondiale du Refus de la Misère
6574	523	ORIZON	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement et pilotage du développement du Centre LGBT de l'Océan Indien à Saint-Denis
6574	523	ORIZON	Association loi 1901	5 000	Mois des fiertés LGBTQIA+
6574	523	PROXIMITE ACTIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES	Association loi 1901	3 000	Accompagnement véhicule des personnes vulnérables
6574	523	PROXIMITE ACTIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES	Association loi 1901	1 500	Accompagnement des personnes vulnérables à travers de paniers fraîcheurs
6574	521	REUNION AVENTURES JOELETTES	Association loi 1901	2 000	Améliorer l'insertion des personnes à mobilité réduite
6574	523	VAUBAN CITY	Association loi 1901	2 000	Aides Humanitaires

TOTAL HANDICAP/INTEGRATION/DISCRIMINATION	69 500
--	---------------

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

INSERTION

PAGE 1/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	Association loi 1901	25 000	Mission accueil-information-accompagnement des chômeurs
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	197 177	Programme d'actions Environnement
6574	523	ASSOCIATION CAFE CULTUREL DOMOUN	Association loi 1901	2 500	Accompagnement gestion administrative
6574	523	ASSOCIATION DES METIERS DE L'ANIMATION ET DES JEUX VIDEOS DE LA REUNION (AMAJEVIR)	Association loi 1901	2 354	Parcours Emploi Compétences (PEC)
6574	523	ASSOCIATION JEUNESSE COMORIENS OCEAN INDIEN	Association loi 1901	3 500	Accompagnement gestion administrative
6574	523	ASSOCIATION KREOLIDE	Association loi 1901	29 949	Accompagnement des actions d'insertion
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	205 000	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Nord (PLIE Nord)
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	48 000	Serres pédagogiques
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	60 000	Jardin de Cocagne
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	60 000	ACI Réhabilitation MDQ Tamarins SHLMR
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	228 591	Programme d'actions Environnement
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	21 000	VELOCE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

INSERTION

PAGE 2/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	10 000	Accompagnement gestion administrative
6574	523	ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES ARCT	Association loi 1901	47 000	Accompagnement, coordination et suivi des actions (PEC Environnement)
6574	523	ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES ARCT	Association loi 1901	71 500	Pôle agrobio de Saint-François
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT (ADRIE)	Association loi 1901	30 000	Switch Numérik Bas de La Rivière
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT (ADRIE)	Association loi 1901	20 000	Ressourcerie Pôle Numérique
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT (ADRIE)	Association loi 1901	39 500	Switch Numérik Camélias
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)	Association loi 1901	5 000	Organisation Semaine du microcrédit
6574	523	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'INSERTION ET LA MOBILITE (ARIM)	Association loi 1901	7 000	"allon bougé"
6574	523	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	5 000	Emploi permanent
6574	523	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	30 980	ACI Bois de Nêfles
6574	523	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	60 000	ACI Moto Cross Chaudron
6574	523	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	47 000	Programme d'entretien Moufia-Bois de Nêfles

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

INSERTION

PAGE 3/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	261 927	Plan Environnement
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	222 973	Accompagnement, coordination et suivi des actions
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	100 000	Accompagnement, Coordination, Parcours Emploi Compétences Lutte Anti Vectorielle (PEC LAV)
6574	523	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	2 400	Accompagnement des actions d'insertion
6574	523	LASOURS HANDBALL	Association loi 1901	3 000	Contrat d'apprentissage pour jeunes
6574	523	LE CLAN	Association loi 1901	2 000	Insertion par la création d'activité dans l'Économie Sociale et Solidaire
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	40 000	SASSE [Structure d'Accompagnement Socio-professionnel spécialisé vers et dans l'emploi]
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	20 200	Fonds d'Aides aux Jeunes
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	330 000	Accompagnement, coordination et suivi des actions
6574	523	PARLE A ZOT	Association loi 1901	60 000	ACI Radio
6574	523	PASREL PLUS (PROGRAMME D'ACTION SOCIALE POUR LA REINSERTION LOCALE)	Association loi 1901	24 845	Chantier d'insertion "Miel en l'Air"
6574	523	RUN ACTION	Association loi 1901	17 500	Accompagnement projets d'environnement
6574	523	RUN ACTION	Association loi 1901	-32 000	ACI Agroécologie Urbaine aux Jardins Familiaux du Chaudron
6574	523	RUN ACTION	Association loi 1901	128 900	Jardins Familiaux Chaudron - Gestion permanente

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

INSERTION

PAGE 4/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	SOURIRES PARTAGE	Association loi 1901	60 000	ACI Culture Urbaine Sainte-Clotilde
6574	523	SOURIRES PARTAGE	Association loi 1901	25 000	Accompagnement gestion administrative
6574	523	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	5 000	Insertion par le sport
6574	523	TOUS ENSEMB	Association loi 1901	4 000	Chaudron Fleuri
6574	523	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	13 950	Accompagnement des classes vertes éco-citoyennes - post ACI
6574	523	WEBCUP	Association loi 1901	5 000	Formation entrepreneuriat
6574	523	ZARTIS MILITAN AN LANG E AR KREOL (ZAMALAK)	Association loi 1901	5 000	Accompagnement gestion administrative
TOTAL INSERTION				2 555 746	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

LOGEMENT SOCIAL

PAGE 1/1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	70	ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (ASIP)	Association loi 1901	45 000	Amélioration légère de l'habitat réaménageable en chantier d'insertion
TOTAL LOGEMENT SOCIAL				45 000	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PETITE ENFANCE

PAGE 1/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	64	ASSOCIATION "LE JARDIN DE POUCELINA"	Association loi 1901	7 500	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION CRECHE AND GO SEQUOIA	Association loi 1901	18 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LA CASE ZOUZOU	Association loi 1901	12 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LE COIN DES BOUT'CHOUX	Association loi 1901	9 600	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LES CHERUBINS	Association loi 1901	14 400	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LES HORTENSIAS	Association loi 1901	15 900	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LES JACARANDAS - ILET AUX GRANDS	Association loi 1901	8 700	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LES JACARANDAS - ILET AUX PETITS	Association loi 1901	18 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LES PETITS ANGES	Association loi 1901	12 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LES POINSETTIAS	Association loi 1901	12 900	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION LES ZINNIAS	Association loi 1901	8 700	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ASSOCIATION POUCELINA CENTRE MULTI ACCUEIL POUCELINA II	Association loi 1901	30 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PETITE ENFANCE

PAGE 2/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	64	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE PROXIMITE "LES ONYX"	Association loi 1901	13 200	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	CANEBIE	Association loi 1901	5 700	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	CANEBIE II	Association loi 1901	6 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	CASE MARMAILLES SAINT DENIS MILIUS	Association loi 1901	18 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	COLOMBINE	Association loi 1901	10 500	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	CRECHE LES PERLES A PINPINS	Association loi 1901	14 400	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ILOT SAINT JACQUES GRANDS	Association loi 1901	9 900	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	ILOT SAINT JACQUES PETITS	Association loi 1901	12 900	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	LES BABIES	Association loi 1901	6 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	LES JONQUILLES	Association loi 1901	10 500	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
6574	64	LES P'TITS MOUNES	Association loi 1901	9 000	Cofinancement des places d'accueil petite enfance existantes
TOTAL PETITE ENFANCE				283 800	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PREVENTION

PAGE 1/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	522	ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE)	Association loi 1901	71 250	Médiation de jour
6574	522	ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE)	Association loi 1901	337 500	Prévention et médiation nocturne
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	5 000	Intervention auprès de la population
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	600	Ecole de victimologie
6574	522	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	3 162	Groupe de paroles auprès des femmes victimes de violences
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA SEXUALITE (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DU SIDA) (ARPS)	Association loi 1901	10 000	Accès à la prévention, surtout pour les personnes les plus vulnérables de Saint-Denis
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'AIDE JURIDIQUE AUX FAMILLES ET AUX VICTIMES (ARAJUFA)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	324 500	Prévention de rue et de la récidive - approche territorialisée
6574	522	COLLECTIF POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (CEVIF)	Association loi 1901	10 000	Prévention de lutte contre le sexisme et contre toutes les formes de violences en milieu ordinaire
6574	522	COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE	Association loi 1901	8 000	Prévention, sensibilisation et formation aux risques de violences sexuelles, harcèlement

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PREVENTION

PAGE 2/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	522	DAGARD BOXING CLUB	Association loi 1901	2 000	Prévention contre les violences
6574	522	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	2 000	Programmation d'activités dans les prisons (Domenjod et le Port)
6574	522	ORDRE DES AVOCATS	Ordre professionnel	6 000	Permanences gratuites
6574	522	PREVENTION P.E.I (PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES)	Association loi 1901	75 000	Accompagnement social de proximité
6574	522	UNIR OCEAN INDIEN (EX AIDES DEFIS EDUCATION SOLIDARITE ET INSERTION REUNIONNAISE ADESIR)	Association loi 1901	4 000	Accueil et Prise en charge des Femmes Victimes de Violences Intra Familiales
6574	522	UNIR OCEAN INDIEN (EX AIDES DEFIS EDUCATION SOLIDARITE ET INSERTION REUNIONNAISE ADESIR)	Association loi 1901	4 000	Semaine de la laïcité
TOTAL PREVENTION				873 012	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 1/7

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON (AASC)	Association loi 1901	10 000	Dispositif Enfance
6574	421	ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE D'APPLICATION LEON DIERX	Association loi 1901	3 000	Accueil périscolaire des enfants de l'école Léon Dierx
6574	421	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIFS - A.C.C.A.S.E	Association loi 1901	4 000	Opération Ville Vie Vacances Source-Bellepierre
6574	421	ASSOCIATION COOPERATION HUMANITAIRE (ACH)	Association loi 1901	4 000	ACM Enfants Handicapés et valides
6574	421	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	13 000	Activités Vacances Pédagogiques
6574	421	ASSOCIATION DEFENSE ENFANTS REUNION OCEAN INDIEN	Association loi 1901	8 000	Sensibilisation et prévention contre les violences à caractère sexuel chez les jeunes enfants
6574	421	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MIXTE PHILIPPE VINSON	Association loi 1901	2 500	Accueil Collectif des Mineurs
6574	64	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MIXTE PHILIPPE VINSON	Association loi 1901	2 000	Activité périscolaire
6574	421	ASSOCIATION ILE O TI' LOUPS	Association loi 1901	4 000	Favoriser l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à tous
6574	421	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	7 000	Dispositifs vacances Challenge Technique
6574	421	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	5 000	Concours sciences EEDD

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 2/7

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION LOISIRS DIONYSIEN (ALD)	Association loi 1901	15 000	Réussite pour tous : association inclusive
6574	421	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC)	Association loi 1901	9 500	Accueil des jeunes en classe de découverte (Volet jeunesse)
6574	421	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC)	Association loi 1901	19 000	Croq'vacances Vive les vacances dans les hauts
6574	421	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	7 000	Vacances Juillet et Août
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	98 000	Accueils périscolaires
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	127 000	Accueils extra scolaires : mercredis
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	90 000	Accueils extra scolaires : vacances
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES RELATIONS CREATIONS CULTURELLES (ARRCC)	Association loi 1901	5 000	Semaine Internationale du Yoga
6574	421	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	600	Les Vacances des Pti Colibri
6574	421	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	800	Les mercredis de Pti colibri
6574	421	ASSOCIATION SOURS PERKISYON	Association loi 1901	15 500	ACM - ST Bernard

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 3/7

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION TOOT ANSAMB'	Association loi 1901	7 000	Action camping
6574	421	ASSOCIATION TOOT ANSAMB'	Association loi 1901	7 000	Accueil Collectif des Mineurs
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	56 000	Mercredi Jeunesse
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	40 000	Accueil périscolaire
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	111 900	Accueil collectif des mineurs
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	5 500	Mercredi Jeunesse
6574	64	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	12 800	Garderie périscolaire
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	9 000	Accueil Collectif Mineurs
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	5 000	Camp d'adolescents
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	25 000	Classe de Mer
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	15 000	ACM Ados Août
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	15 000	ACM Primaire Janvier
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	13 000	Classes Extérieures
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	15 000	ACM Ados Janvier
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	48 000	Fonctionnement du Centre

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 4/7

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	6 800	Accueil Collectif Mineurs - Août (Volet Jeunesse)
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	7 000	Accueil Collectif Mineurs - Juillet/Août (Primaires et Maternelles)
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	7 000	Accueil Collectif Mineurs - Janvier (Primaires et Maternelles)
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	15 000	Garderie Ecole Bringeliers
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	7 600	Accueil Collectif Mineurs - Janvier
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	5 000	Accueil Collectif Mineurs - Petites vacances Mars, Mai
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	5 000	Garderie Piton Bois de Nèfles
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	4 000	Accueil Collectif de Mineurs (6-11 ans)
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	10 000	Camps d'adolescents
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	10 000	ACM Camps Ados Séjours Vacances
6574	421	COMITE DEPARTEMENTAL UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP)	Association loi 1901	35 000	Aide en Fonctionnement (scolaire) - Transports pour les rencontres USEP

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 5/7

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	CONSTELLATION	Association loi 1901	6 000	Centre de loisirs à l'Ecole Gisèle Calmy
6574	421	CONSTELLATION	Association loi 1901	4 000	Centre de loisirs à l'Ecole Léon Dierx
6574	421	CONSTELLATION	Association loi 1901	4 000	Mercredi jeunesse à l'Ecole Léon Dierx
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	12 500	ALSH Grandes Vacances (ADOS) PEG
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	34 600	ALSH Extrascolaire 3/12 ans (Janvier, mars, mai, juillet/août, octobre)
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	46 100	Périscolaire (Semaine matin/soir et mercredi loisirs)
6574	421	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	380 000	Actions éducatives en faveur de la jeunesse (Parentalité, ACM, CAPJ)
6574	421	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	3 000	Atelier d'Animation
6574	421	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	9 000	Accueil de loisirs
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	20 000	Espace Jeunesse (12-17 ans)
6574	421	GRAINES DE CAFE	Association loi 1901	1 800	Mercredis récréatifs

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 6/7

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	423	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	46 300	ACM Ados
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	10 430	Fonctionnement (PEG)
6574	423	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	20 000	ACM Élémentaires
6574	421	JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	27 000	Mercredi Jeunesse
6574	421	JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	13 880	Ados
6574	421	JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	37 800	Garderie Périscolaire
6574	421	JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	37 150	Accueil Collectif des Mineurs
6574	64	KICK BOXING DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	5 500	Activités périscolaires
6574	421	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	40 000	Projections Scolaires
6574	421	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	7 000	Ateliers vacances Education à l'image BPV
6574	421	L'ASSOCIATION DES PARENTS D' ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU RUISSEAU BLANC (A.P.E.R.B.)	Association loi 1901	400	Action pédagogique en cours d'année

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 7/7

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	37 000	Accueil Périscolaire/Mercredi
6574	421	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	19 000	Accueil Collectif des Mineurs Philibert Commerson
6574	421	LIGUE DE LA REUNION DE SPORT ADAPTE (LRSA)	Association loi 1901	11 400	Vacances
6574	421	SCIENCES REUNION - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE	Association loi 1901	7 400	Vacances le goût des sciences
6574	421	TIC TAC FAMILY (TTF)	Association loi 1901	5 000	Camp culture urbaine : Vacances Janvier/Mars
6574	421	VIVANCIA OCEAN INDIEN	Association loi 1901	23 000	Accompagnement Des Jeunes Engagés Volontaires - Service Civique
TOTAL PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)				1 816 760	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SANTE PUBLIQUE

PAGE 1/1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	512	MON ENDOMETRIOSE MA SOUFFRANCE	Association loi 1901	2 000	Programme d'actions
6574	512	REUNION IMMUNODEPRIMES VIVRE ET ECOUTER (RIVE)	Association loi 1901	4 000	Prévention des habitants de Saint-Denis
6574	512	SAF OCEAN INDIEN	Association loi 1901	1 500	Sensibilisation sur les conséquences de la consommation d'alcool pendant la grossesse
TOTAL SANTE PUBLIQUE				7 500	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SCOLAIRE

PAGE 1/1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	520 000	Aide au fonctionnement
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	67 067	Contrat d'apprentissage
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	2 814 466	Emploi
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	466 667	Plan Anglais/Institut Municipal des Langues
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	115 333	Programme de Réussite Educative (PRE)
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	187 250	Service civique
TOTAL SCOLAIRE				4 170 783	

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**SENIORS**

PAGE 1/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE POUR LES SENIORS (ACSS)	Association loi 1901	1 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION DE LOISIRS 'LES JOYEUX COMPAGNONS' DE SAINT-BERNARD - MONTAGNE	Association loi 1901	2 450	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS DE GRAND CANAL	Association loi 1901	2 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE SECTION ST-DENIS	Association loi 1901	800	Programme d'actions
6574	61	ASSOCIATION JOIE ET GAIETE DE LA SOURCE	Association loi 1901	2 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LA FARANDOLE	Association loi 1901	2 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LA JAVA BLEUE	Association loi 1901	1 800	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LES AZALEES	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LES CAMELIAS	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION MOUFIA I - LES FLAMBOYANTS	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION PETITES FLEURS FANEES	Association loi 1901	500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION PRINTEMPS DES AINES	Association loi 1901	500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB 3EME AGE LES PLUIES D'OR	Association loi 1901	2 300	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SENIORS

PAGE 2/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	CLUB DE 3EME AGE "ESPOIR"	Association loi 1901	2 100	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE 3ÈME AGE "LES GOYAVIERS"	Association loi 1901	1 600	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE L'AMITIE	Association loi 1901	1 600	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE L'ESPERANCE	Association loi 1901	1 700	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE LOISIRS DE LA MONTAGNE	Association loi 1901	2 100	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE SAINT JACQUES	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE TROISIEME AGE " LES CHRYSANTHEMES "	Association loi 1901	1 700	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DES CAPUCINES	Association loi 1901	2 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DES MIMOSAS DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DU 3EME AGE MOUFIA II	Association loi 1901	2 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB EMERAUDES	Association loi 1901	1 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB HELIOTROPE	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LA BELLE VIE	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SENIORS

PAGE 3/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	CLUB LA COLOMBE	Association loi 1901	1 800	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LA VANILLE	Association loi 1901	1 900	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB L'AGE HEUREUX	Association loi 1901	1 900	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LE SOURIRE	Association loi 1901	2 450	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES BOUGAINVILLIERS	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES CHARMILLES	Association loi 1901	1 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES DAHLIAS	Association loi 1901	2 300	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES LAURIERS	Association loi 1901	2 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LOUIS JOUVET	Association loi 1901	1 600	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB PAMPLEMOUSSE	Association loi 1901	2 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB SENIORS DE L'ILET QUINQUINA	Association loi 1901	1 400	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB SENIORS LE BAOBAB	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	COEUR OCEAN	Association loi 1901	1 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SENIORS

PAGE 4/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	29 000	Fonctionnement du Centre Social de la Montagne
6574	61	FLEUR DE LOTUS	Association loi 1901	2 000	Activités Multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LA FLEUR DE TOURNESOL MONTREUIL (EX CLUB DE 3EME AGE "LES TOURNESOLS")	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LA FLEUR YLANG YLANG	Association loi 1901	1 800	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LES BEGONIAS	Association loi 1901	1 700	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LES POINSETTIAS DE BOURBON	Association loi 1901	1 900	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	RESPA SEUL RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE PERSONNES AGEES	Association loi 1901	2 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	REUNION ENTENTE VIEILLIR ENSEMBLE	Association loi 1901	5 000	Rompres l'isolement - Maintien de la motricité de l'autonomie - Bien Vieillir
6574	61	SOS GRAMOUNES ISOLES	Association loi 1901	1 500	Activités Multiples au bénéfice des personnes âgées
TOTAL SENIORS				120 100	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 1/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	8 500	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	AMIS BOULISTES CLUB DES MASCAREIGNES	Association loi 1901	500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ANCIENS DE LA PATRIOTE	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ARCHERS DE SAINT-DENIS (ASD)	Association loi 1901	7 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION ACTIVITES SPORTIVES ECOLE MUAY THAI ET BOXE ANGLAISE (AASEM/BA)	Association loi 1901	1 500	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION AZOT'YZONE TRIAL	Association loi 1901	3 000	Organisation Trial Urbain de Saint-Denis
6574	40	ASSOCIATION BADMINTON CLUB DIONYSIEN (ABCD)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION BOXING CLUB BAS DE LA RIVIERE (BCBLR)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	Association loi 1901	21 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPOIR"	Association loi 1901	35 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**SPORTS**

PAGE 2/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION (ACPR)	Association loi 1901	12 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION DE JIU-JITSU BRESILIEU MARRON (AJJBM)	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION DES VETERANS ATHLETISME DIONYSIEN (AVAD)	Association loi 1901	20 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION DIONYSIENNE DE JIU JITSU BRESILIEU (ADJJB)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION DIONYSIENNE DE PANCRACE (ADDP)	Association loi 1901	700	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION SPORTIVE CANINE (ADESC)	Association loi 1901	1 000	Aide au financement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION DOJO DIONYSIEN	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE (AFFD)	Association loi 1901	8 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	ASSOCIATION HANDBALL CLUB EST DIONYSIEN (HBCED)	Association loi 1901	21 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT CLUB SAINT-DENIS	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT FEMININE	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION JEUNESSE MERENCIENNE	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 3/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ASSOCIATION JUDO CLUB DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	3 500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION LES AMIS BOULISTES DE CHAMP FLEURI (ABCF)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION PYTHAGORE LA SOURS. A-P-S	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION QUARTIER CHAMP FLEURI	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION QWAN KI DO DE L'EST	Association loi 1901	500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION REUNION KARATE DIONYSIEN	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION REUNION KARATE DIONYSIEN	Association loi 1901	3 000	Déplacement au Championnat de France
6574	40	ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	120 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	ASSOCIATION SELF DEFENSE TIDALON	Association loi 1901	1 800	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE CLUB DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE, SPORTIVE LES BRETONS 974 (ASCSLB974)	Association loi 1901	3 000	Trail de Bellevue
6574	40	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation au championnat sport collectif

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 4/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB)	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	Association loi 1901	1 500	Aide à la participation au championnat sport collectif (basket)
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DES VETERANS DE LA MONTAGNE	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MONTGAILLARD ASCM (EX ASSOCIATION SPORTIVE MONTGAILLARD (ASM))	Association loi 1901	15 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE VETERANS DE BELLEPIERRE (ASVB)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE VETERANS STAR ROYAL	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE VOVINAM	Association loi 1901	1 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	750	Equipe Trail
6574	40	ASSOCIATION TENNIS CLUB DU NORD (ATCN)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION UNITED BOXING CLUB DE LA SOURCE (UBCDLS)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	11 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	1 000	Cross du Coeur Vert Familial
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	2 000	Organisation 10 kms nocturne de Saint-Denis

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**SPORTS**

PAGE 5/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	BASKET CLUB DIONYSIEN (BCD)	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	BOIS DE NEFLES BOULISTE CLUB (BDNBC)	Association loi 1901	500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	BOXING CLUB DU CENTRE VILLE	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	BOXING CLUB MONTAGN'ART	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	BOXING CLUB TAMARINS 974	Association loi 1901	12 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	1 000	Les 10 km de Domenjod
6574	40	CERCLE ESCRIME LA BUSE	Association loi 1901	9 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	CLUB AQUATIQUE DU CHAUDRON (CAC)	Association loi 1901	13 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	CLUB BOULISTE DU CHAUDRON (CBC)	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	CLUB BOULISTE MONTGAILLARD (CBM)	Association loi 1901	600	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM)	Association loi 1901	25 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	CLUB ROLAND GEORGET SPORTS HANDICAP (CRGSH)	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sports individuels

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**SPORTS**

PAGE 6/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	CLUB SPORT HANDICAP DU NORD	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	CLUB SPORTIF PAUL JOUGLA (CSPJ)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS ATHLETISME (CSSDA)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS BMX 974 (EX CLUB SPORTIF SAINT DENIS BICROSS)	Association loi 1901	10 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	DAGARD BOXING CLUB	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	DENIV'	Association loi 1901	1 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	DIONY'BAD REUNION - DBR (EX BADMINTON CLUB CORPO REUNION)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	DIONY-BULLES	Association loi 1901	3 000	Aide au financement de l'activité
6574	40	DOJO HUANG-YING-CHIN "LE JUDO CLUB DE L'AMITIE"	Association loi 1901	8 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ECOLE DE FOOT DE ST-FRANCOIS	Association loi 1901	15 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ECOLE DE SPORT SILAT ESCRIMA.E.S.S.E.	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ECOLE REUNIONNAISE DE BUDO	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 7/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	FETE LE MUR SAINT DENIS DE LA REUNION	Association loi 1901	5 000	Éducation et insertion par le sport (tennis)
6574	40	FOOTBALL CLUB MOUFIA	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	1 800	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	GAYAR FREE ST'ILE	Association loi 1901	1 000	Aide au fonctionnement de l'activité sportive
6574	40	HANDBALL FEMININ CHAUDRON	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	HANDBALL FEMININ DU MOUFIA ET DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	6 000	Développement du sport au féminin
6574	40	HAND-BALL FEMININ SAINT-DENIS (HBF SAINT-DENIS)	Association loi 1901	24 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	HANDIREUNION	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation au championnat sport individuel
6574	40	HERITAGE ET PASSIONS DES Ô	Association loi 1901	500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	HPG BOXING CLUB	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	INSERTION TEAM CLUB DU BRULE	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	15 000	Aide à la participation au championnat sport collectif

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 8/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE MONTAGNARDE (JSM)	Association loi 1901	15 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS (AJS SAINT-DENIS)	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE SAINTE-CLOTILDE	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	JOINVILLE HAND	Association loi 1901	21 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	JUDO CLUB MUNICIPAL SAINT DENIS	Association loi 1901	1 500	Organisation de l'Open International de la Ville de Saint-Denis
6574	40	JUDO CLUB MUNICIPAL SAINT DENIS	Association loi 1901	8 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	KIBIO BOXING CLUB DU CHAUDRON (KBC)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	KICK BOXING DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	KIM DAO	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	KMELIAS BOUGE FIT ANSAMB	Association loi 1901	2 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	LA MONTAGNE TENNIS DE TABLE	Association loi 1901	1 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	L'ACADEMIE DES SPORTS	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 9/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	LASOURS HANDBALL	Association loi 1901	21 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	MANATHAN KRAV MAGA	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	MARGOT RUN	Association loi 1901	3 000	Aide au financement de l'activité
6574	40	MEDLEYS	Association loi 1901	4 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	MOUFIA AQUATIK	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	MOUFIA BOXING CLUB	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	NATATION SAINT-DENIS REUNION (NSDR)	Association loi 1901	13 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	NEW GRAVITY (NG)	Association loi 1901	2 000	Première compétition de Parkour de l'Océan Indien
6574	40	NOBLE ART DU CHAUDRON	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	50 000	Aide au financement de l'activité
6574	40	PERFECT GYM BOXING DIONYSIEN	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 10/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	PRIMAT CLUB LES PHOENIX	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	RACING CLUB SAINT-DENIS (RCSD)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	REUNION DEMAIN	Association loi 1901	3 000	Organisation Trail Urbain
6574	40	REUNION KYOKUSHIN HONBU	Association loi 1901	1 000	Action Public Handi Karaté
6574	40	REUNION KYOKUSHIN HONBU	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	ROLLER SPORTS DIONYSIEN (EX ASSOCIATION ROLLER SKATE DIONYSIEN)	Association loi 1901	2 000	Les Olympiades Handisport
6574	40	ROLLER SPORTS DIONYSIEN (EX ASSOCIATION ROLLER SKATE DIONYSIEN)	Association loi 1901	2 000	Aide pour la participation aux compétitions officielles
6574	40	RUGBY TOUCH SAINT DENIS	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	RUN OXYGENE	Association loi 1901	1 000	Trail du Chaudron
6574	40	RUN OXYGENE	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	60 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	SAINT DENIS RUN ROLLER	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 11/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	SAINT DENIS TCHOUK (SDT)	Association loi 1901	1 500	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation championnat elite sports collectifs
6574	40	SAINT-DENIS ECOLE DE PETANQUE ASSOCIATION	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR)	Association loi 1901	25 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	SAMBO FIGHTING 974 (EX KAMIKAZE REUNION)	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	SCORPO-KAN DOJO. SKD	Association loi 1901	1 500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS (SSJD)	Association loi 1901	15 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	SPORT DEVELOPPEMENT DU NORD SDN	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	SPORT PREVENTION EDUCATION JEUNESSE	Association loi 1901	3 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	SPORTING CLUB CHAUDRON RUGBY (SCCR)	Association loi 1901	13 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	TAÏ DO CLUB DIONYSIEN	Association loi 1901	1 500	Aide au financement de l'activité

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 05/02/2022

SPORTS

PAGE 12/12

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	TAI-DO BUDO DIONYSIEN	Association loi 1901	1 500	Aide au financement de l'activité
6574	40	TEAM TRAIL TITILE	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	TRIATHLON CLUB SAINT-DENIS (TCSD)	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	UNION PUGILISTIQUE DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	10 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	UNIR OCEAN INDIEN (EX AIDES DEFIS EDUCATION SOLIDARITE ET INSERTION REUNIONNAISE ADESIR)	Association loi 1901	1 000	Aide au fonctionnement du Club de Futsal UNIR OI
6574	40	VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD)	Association loi 1901	2 000	Cyclisme de loisir féminin à Saint-Denis
6574	40	VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD)	Association loi 1901	15 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD)	Association loi 1901	5 000	SRAV - Savoir Rouler à Vélo & Sport Santé
6574	40	VOLLEY-BALL CLUB DE SAINT-DENIS (VBC ST-DENIS)	Association loi 1901	20 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	WAX	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	XV DIONYSIEN (XVD)	Association loi 1901	13 000	Aide à la participation au championnat sport collectif

TOTAL SPORTS	1 256 150
---------------------	------------------

TOTAL ATTRIBUÉ EN SÉANCE DU CM DU 05/02/2022	19 259 441
---	-------------------

LISTE DES AVENANTS**Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**

PAGE 1/2

Libellé	Statut	Montant déjà conventionné CM du 22/12/2021	Montant de l'avenant CM du 05/02/2022	Montant Total
ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE)	Association loi 1901	136 250	408 750	545 000
ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	90 067	197 177	287 244
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	140 000	622 591	762 591
ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES ARCT	Association loi 1901	30 000	118 500	148 500
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT (ADRIE)	Association loi 1901	36 000	89 500	125 500
CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	2 069 217	4 170 783	6 240 000
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	2 083 000	6 417 000	8 500 000
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDNOI)	S.A.R.L	48 300	241 700	290 000
CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	535 055	462 480	997 535
FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	50 000	817 000	867 000

LISTE DES AVENANTS**Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**

PAGE 2/2

Libellé	Statut	Montant déjà conventionné CM du 22/12/2021	Montant de l'avenant CM du 05/02/2022	Montant Total
GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	570 000	584 900	1 154 900
MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	85 000	390 200	475 200
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	27 000	50 000	77 000
PREVENTION P.E.I (PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES)	Association loi 1901	30 000	75 000	105 000
RUN ACTION	Association loi 1901	67 000	144 400	211 400
WEBCUP	Association loi 1901	30 000	5 000	35 000

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**

PAGE 1/4

Libellé	Statut	Montant de la Convention CM 05/02/2022
ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE	Association loi 1901	40 000
ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	Association loi 1901	30 000
ASSOCIATION CIRQUONS-FLEX	Association loi 1901	30 000
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPOIR"	Association loi 1901	35 000
ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	40 000
ASSOCIATION KREOLIDE	Association loi 1901	57 410
ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	25 000
ASSOCIATION POUCELINA CENTRE MULTI ACCUEIL POUCELINA II	Association loi 1901	30 000
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC)	Association loi 1901	28 500
ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	315 000
ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	120 000
ASSOCIATION SOCIALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE (ASIP)	Association loi 1901	60 000
ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	Association loi 1901	40 000

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**

PAGE 2/4

Libellé	Statut	Montant de la Convention CM 05/02/2022
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB)	Association loi 1901	40 000
ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	207 900
BASKET CLUB DIONYSIEN (BCD)	Association loi 1901	40 000
BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	44 300
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	131 000
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	112 900
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	33 800
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	34 000
CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM)	Association loi 1901	25 000
COMITE DEPARTEMENTAL UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP)	Association loi 1901	35 000
ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	135 700
FOOTBALL CLUB MOUFIA	Association loi 1901	40 000
HAND-BALL FEMININ SAINT-DENIS (HBF SAINT-DENIS)	Association loi 1901	24 000

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**

PAGE 3/4

Libellé	Statut	Montant de la Convention CM 05/02/2022
JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	24 400
JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS (AJS SAINT-DENIS)	Association loi 1901	40 000
JEUNESSE 2000	Association loi 1901	136 730
JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	115 830
LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	60 000
LA REUNION DES LIVRES (LRDL)	Association loi 1901	30 000
LASOURS HANDBALL	Association loi 1901	31 000
LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	94 500
LES ELECTROPICALES	Association loi 1901	26 500
PARLE A ZOT	Association loi 1901	60 000
PASREL PLUS (PROGRAMME D'ACTION SOCIALE POUR LA REINSERTION LOCALE)	Association loi 1901	44 845
PROXIMITE ACTIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES	Association loi 1901	24 500
SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	60 000

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 05/02/2022**

PAGE 4/4

Libellé	Statut	Montant de la Convention CM 05/02/2022
SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	40 000
SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR)	Association loi 1901	25 000
SOURIRES PARTAGE	Association loi 1901	95 000
SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	49 000
VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	27 450
VIVANCIA OCEAN INDIEN	Association loi 1901	23 000



**AVENANT N° A../..../1../.....
A LA CONVENTION 2022 N°**

Entre

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS,

Hôtel de Ville

97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

Représentée par sa Maire en exercice, **Madame Éricka BAREIGTS,**

D'une part

Et

L'Association / l'Établissement Public (*Nom en conformité à la déclaration au JO*)

(*Adresse du siège social*)

Représentée par son *Représentant légal* en exercice, **Monsieur (ou Madame) Prénom et Nom**

D'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(*Budget Primitif*)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(*Décision Modificative éventuelle*)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(*Budget supplémentaire éventuel*)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(*Convention*)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(*Avenant*)

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent Avenant modifie la Convention N° .../22/..... signée le

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} - Objet de la convention

L'article 1^{er} est modifié comme suit :

L'Association/l'Établissement Public (*Nom en conformité à la déclaration au JO*) a décidé, par son initiative et sous sa responsabilité, de mettre en œuvre l'/les action(s) suivante(s) :

Motif(s)	Montant(s)

Le reste est inchangé.

Article 3 - Contribution financière communale

L'article 3 est complété comme suit :

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à **l'Association/l'Établissement Public** (*Nom en conformité à la déclaration au JO*) à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2022, la somme validée par le Conseil Municipal, en (*Séance éventuelle, Décision Modificative éventuelle, Budget supplémentaire éventuel*) est fixée à **montant en chiffres € (montant en lettres euros)**, ce qui porte le montant total de la subvention attribuée à **montant en chiffre € (montant en lettres euros)**.

VIII - DISPOSITIONS DIVERSES

Les dispositions diverses sont complétées comme suit :

Article 29 - Hiérarchie entre les documents

Toutes les dispositions de la convention qui ne sont pas contraires aux présentes dispositions, demeurent applicables et sans changement.

Article 30 - Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entrera en vigueur, après accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires, à la date de sa notification au Délégué.

Article 31 - Documents annexés à l'avenant

Seront annexés à l'avenant : Le plan de trésorerie signé du Président et (ou) du Trésorier (en 3 exemplaires) et l'annexe **19.1** - Prescriptions légales pour les associations percevant plus de 153 000 euros de fonds publics.

Fait à Saint-Denis, le

Le Représentant Légal de
l'Association/l'Établissement Public

La Maire

(Préciser son identité)

Éricka BAREIGTS



CONVENTION 2022 N°

Entre

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS,

Hôtel de Ville

97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

Représentée par sa Maire en exercice, **Madame Éricka BAREIGTS,**

D'une part

Et

(Nom association en conformité à la déclaration au JO)

(Adresse du siège social)

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

D'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget Primitif)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Décision Modificative éventuelle)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget supplémentaire éventuel)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Convention)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Avenant)</i>

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} - Objet de la convention

Formule applicable aux subventions de fonctionnement général

L'Association <...> a pour objet <...>.

Compte tenu de l'intérêt présenté par l'activité de cette association, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation en lui allouant des moyens financiers et les moyens de fonctionnement qu'elle requiert en termes de locaux, personnels et matériels.

OU

Formule applicable aux subventions affectées à un projet spécifique

L'Association <...> a pour objet <...>.

L'Association a décidé, à son initiative et sous sa responsabilité, de mettre en œuvre le programme d'actions suivant : <...>, dont le détail est joint en annexe à la présente convention.

OU

L'Association a décidé, à son initiative et sous sa responsabilité, de mettre en œuvre l'action suivante : <...>.

Compte tenu du caractère d'intérêt public local de ce programme d'actions, la Commune s'engage à en soutenir la mise en œuvre, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert et/ou en termes de locaux, personnels, matériels.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire.

II - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 3 - Contribution financière communale

Pour le budget 2022, la Commune accorde à l'Association une subvention d'un montant total de <...> € (**somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras**) répartie de la manière suivante :

Motif	Montant
 €

Le montant de cette subvention a été fixé par le Conseil Municipal après examen de l'objet de la demande, des budgets prévisionnels, des coûts éligibles, de l'ensemble des produits affectés et des bilans d'activité et financier de l'année écoulée, le cas échéant provisoires, transmis par l'Association.

Le montant annuel accordé aux associations percevant, sur la durée du contrat, une subvention de plus de 500 000 euros annuel pourra être ajusté en fonction du (des) contrats(s) d'objectifs pouvant être établis.

Article 4 - Modalités de versement de la contribution financière

Cette subvention sera versée, après notification, en 4 fois maximum et conformément au plan de trésorerie annexé à la présente convention.

Le montant global des acomptes à verser ne pourra dépasser 80% du montant total de la subvention attribuée.

Le solde de la subvention sera versé au vu de la copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé et du bilan intermédiaire établi et certifié par l'Association. Une proratisation du versement du solde pourra être effectuée en fonction des dépenses réalisées.

Dans le cas où l'Association ne réaliserait pas la totalité du programme d'actions ou de l'action considérée au titre de la présente convention et de ses annexes, la Commune sera ainsi en droit de solliciter le remboursement des sommes éventuellement trop perçues eu égard aux dépenses réellement engagées par l'Association. Ce remboursement interviendra sur émission d'un simple titre de recette par la Commune au vu du budget définitif établi et certifié par l'Association pour l'exercice considéré écoulé.

Pour les associations percevant plus de 500 000 € de subvention, le premier versement, prévu au plan de trésorerie, ne pourra excéder 50 % du montant total attribué.

La subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués au compte bancaire de l'Association correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

Le comptable assignataire est (à préciser) :

Article 5 - Adaptation des budgets prévisionnels

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action, l'Association peut procéder à une adaptation de ses budgets prévisionnels par des transferts entre natures de charges éligibles. Cette adaptation des dépenses réalisées dans le respect du montant total des coûts éligibles ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions ou de l'action et ne doit pas être substantielle au regard du coût total estimé éligible.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions ou de l'action et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible.

L'Association notifie ces modifications à la Commune par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par la Commune de ces modifications.

III - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Article 6 - Agents mis à disposition

La Commune met à disposition <...> agents auprès de l'Association, selon la répartition suivante :

- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...> ;
- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...> ;
- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...>.

Article 7- Nature des activités

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

Des fiches de poste précisant la nature des activités sont jointes à la présente convention.

Article 8 - Conditions d'emploi

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

Ils sont soumis aux règles d'organisation interne et aux conditions de travail applicables dans l'Association telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

OU

Ils sont soumis aux conditions d'emploi suivantes : <durée hebdomadaire de travail, horaires, etc.>.

Article 9 - Contrôle et évaluation des activités

M. <...> bénéficie des conditions de notation et d'avancement suivantes : <...>.

Article 10 - Remboursement

L'Association rembourse à la Commune la rémunération des agents mis à disposition, ainsi que les cotisations et contributions y afférentes, selon les modalités suivantes :

<à préciser : indication des montants, de l'échéancier, de l'imputation, etc.>.

IV - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Article 11 - Désignation

Pour la réalisation du programme d'actions mentionné à l'article 1^{er}, la Commune met à disposition de l'Association les locaux ci-après désignés :

- nature : <...> ;
- localisation : <...> ;
- surface : <...> ;
- loyers et charges locatives estimés : <...>.

Article 12 – Durée

Cette mise à disposition est consentie pour la durée de la présente convention.

Il est entendu entre les parties à la présente convention que la mise à disposition des locaux relève d'un droit d'occupation précaire, et non d'un bail. La présente convention étant conclue *intuitu personae*, l'Association ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Il lui est notamment interdit de sous-louer les locaux mis à disposition, sauf accord exprès et préalable de la Commune.

Article 13 - État des lieux

L'Association prendra les locaux mis à disposition dans leur état actuel, déclarant avoir connaissance de leurs avantages et de leurs défauts.

Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des lieux, ainsi qu'à l'issue de la présente convention.

Article 14 - Conditions d'occupation

Les locaux mis à disposition ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles conformes à la présente convention. Toute modification de cette destination est subordonnée à l'autorisation préalable de la Commune. En cas de modification de cette destination sans ou contre l'autorisation préalable de la Commune, cette dernière pourra résilier de plein droit la présente convention.

L'Association s'engage à prendre soin des locaux mis à sa disposition. Elle ne pourra faire ni laisser rien faire qui puisse les détériorer et devra, sous peine d'être tenue personnellement responsable, avertir la Commune, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

L'entretien des locaux mis à disposition est à la charge de l'Association.

Article 15 - Conditions financières

La mise à disposition est consentie aux conditions suivantes : <...>.

L'Association prend à sa charge les frais suivants : <par exemple, les fluides>.

Article 16 - Assurances

L'Association s'engage, avant la prise de possession, à contracter toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et notamment garantir la Commune contre tous les sinistres dont elle pourrait être responsable, soit de son fait, soit de celui des usagers du local mis à sa disposition. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse en aucun cas être inquiétée.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la Commune par la production des attestations d'assurance correspondantes, lesquelles devront être produites annuellement, à chaque date anniversaire du contrat d'assurance de ladite police.

V - AUTRES CONCOURS EN NATURE

Article 17 - Autres concours en nature

Pour la réalisation du programme d'actions ou de l'action (***ou de son activité***) mentionné à l'article 1^{er}, la Commune fournit à l'Association les concours en nature suivants : <...>.

Ces concours en nature ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation du programme d'actions ou de l'action mentionnés à l'article 1^{er}.

Ces concours sont attribués sous les conditions suivantes : <...>.

VI - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Article 18 - Responsabilité et assurances

L'Association est responsable du respect des législations spécifiques à son activité.

Elle est seule responsable vis-à-vis de ses membres, de ses salariés et des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient, résultant de son activité.

L'Association fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de son activité. Elle s'engage à souscrire, auprès d'une ou plusieurs compagnies notoirement solvables, les garanties couvrant les conséquences dommageables qui pourraient lui être imputées à cet égard, de manière que la responsabilité de la Commune ne puisse pas être recherchée. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse en aucun cas être inquiétée.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la Commune par la production des attestations d'assurance correspondantes, lesquelles devront être produites annuellement. Cette communication n'engage en rien la responsabilité de la Commune pour le cas où, à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties ou le montant de cette ou ces assurances s'avérerait insuffisant.

Le défaut de production des attestations d'assurance, à la demande de la Commune et dans le délai fixé par elle, peut justifier la résiliation de la présente convention aux torts exclusifs de l'Association.

VII - CONTRÔLE ET ÉVALUATION

Article 19 - Modalités de contrôle

La Commune s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise des concours attribués.

19.1 - Prescriptions légales

En application des dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association est tenue de fournir à la Commune une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité. Ces documents devront être remis à la Collectivité avant le 30 juin.

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'Association doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte rendu doit être établi conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif audit compte rendu financier. Il doit être déposé auprès de la Commune dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 612-4 du Code de commerce et du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009, toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de l'article 1^{er} de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 euros :

- est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant ;
- doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- en outre dont le montant global des subventions serait supérieur à 153 000 € doivent fournir un bilan synthétique selon le modèle joint en annexe ;
- doit assurer la publicité de ses comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels.

19.2 - Stipulations particulières

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Toute association percevant une subvention de la Commune d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros sur deux exercices consécutifs, s'engage à désigner un expert-comptable pour vérifier ses comptes. Le rapport de cet expert-comptable doit être déposé auprès de la Commune dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

L'Association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à la Commune tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

L'Association s'engage à produire à la Commune toute pièce justificative de la réalisation du programme d'actions ou de l'action visés à la présente convention auxquels sont affectés la subvention et les moyens mis à disposition.

Elle s'engage à mettre la Commune en mesure de procéder à tout moment, éventuellement sur pièces et sur place, pour toute opération, à tous les contrôles qu'elle jugera nécessaire quant à l'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association s'engage à informer la Commune de toute modification intervenant dans sa situation (changements de RIB, d'adresse, de statuts, d'administrateurs, etc.) dans un délai de 30 jours à compter de ladite modification.

Article 20 - Reversement de tout ou partie de la subvention

En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention par l'Association, la Commune pourra mettre en œuvre soit le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, soit la diminution ou la suspension du montant de la subvention, notamment dans les cas suivants :

- en cas d'utilisation de la subvention pour un objet ne présentant pas un caractère d'intérêt général en lien avec la commune ;
- au cas où l'activité de l'Association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention ;
- en cas de défaut de publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels pour les associations astreintes à cette obligation en application des dispositions de l'article L. 612-4 du Code de commerce et du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 ;
- si l'action soutenue relève d'un cofinancement, en cas de non-obtention d'un financement sollicité, en cas de rupture des relations contractuelles entre l'Association et un cofinancier, en cas d'abandon, de suspension ou de retrait du projet ou en cas de prononcé d'une sanction ou d'une injonction de reversement des financements attribués par un cofinancier ;
- en cas de déclaration inexacte ou trompeuse faite par l'Association dans sa demande de subvention ou dans tout autre document remis par ou au nom et pour le compte de l'Association au titre de la présente convention ;
- en cas d'absence de mention du soutien apporté par la Commune sur les principaux documents informatifs ou promotionnels de l'Association ;
- en cas de non-respect de l'article 19.1.

Les cas énumérés ci-dessus ne sont pas limitatifs.

La Commune pourra également demander à l'Association le reversement des sommes non utilisées ou insuffisamment justifiées ou non justifiées par l'Association.

Cette décision sera précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, l'Association étant mise en mesure de présenter ses observations dans le respect des droits de la défense. Le délai fixé par la mise en demeure tiendra compte de la nature du manquement invoqué.

Le reversement total ou partiel de la subvention décidé par la Commune fera l'objet d'une injonction délivrée par voie de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception et sera poursuivi par voie de titre exécutoire s'il n'est pas fait droit à l'injonction dans un délai de trente jours.

Article 21 - Évaluation

Au terme de la convention, l'Association remet à la Commune, dans un délai de six mois, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action subventionnés. La Commune procède, conjointement avec l'Association, à l'évaluation de ses conditions de réalisation.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1^{er}, ainsi que sur l'impact du programme d'actions ou de l'action au regard de l'intérêt local.

Article 22 - Résiliation de la convention

Sans préjudice du reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en application de l'article précédent, la Commune pourra également, en cas d'inexécution partielle ou totale de la convention d'une particulière gravité, prononcer sa résiliation de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, l'Association étant mise en mesure de présenter ses observations dans le respect des droits de la défense.

La résiliation de la convention par la Commune ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La présente convention sera également résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit.

Article 23 - Renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect de la présente convention par l'Association.

VIII – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 24 - Communication

L'Association s'engage à mentionner de manière lisible, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, le soutien financier de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

Article 25 - Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 26 - Litiges

En cas de divergence résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties.

En cas de désaccord persistant entre la Commune et l'Association, le Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Article 27 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

En cas de changement de domiciliation de l'Association, et faute pour elle de l'avoir signifié par lettre recommandée avec accusé de réception, toute notification ayant trait à l'exécution de la présente convention sera valablement effectuée au domicile visé à l'alinéa précédent.

Article 28 - Documents annexés à la convention

Seront annexés à la convention : Le plan de trésorerie signé du Président et (ou) du Trésorier (en 3 exemplaires) et l'annexe **19.1** – Prescriptions légales pour les associations percevant plus de 153 000 euros de fonds publics.

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'Association

La Maire

(Préciser son identité)

Éricka BAREIGTS

ANNEXE 19.1 - Prescriptions légales

Le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation. Ce dernier devra être transmis sous la forme suivante :

<input type="checkbox"/> Trésorerie	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant des valeurs de placements à cette date	€

Compte de résultat et budgets (en euro)	Compte de résultat du dernier exercice clos du 01/01/20 au 31/12/20	Budget de l'année en cours du 01/01/21 au 31/12/21	Budget prévisionnel du 01/01/2022 au 31/12/2022
Cotisations et assimilés			
Prestations de services			
Subventions Européennes			
Subventions de l'État			
Subventions Régionales			
Subventions Départementales			
Subventions de la collectivité			
Subventions des Autres Organismes Publics			
Subventions des Autres Organismes Privés			
Total des subventions			
Autres produits			
Reprise sur provisions et amortissements			
Total des produits d'exploitation			
Achats			
Charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires et indemnités			
Charges Sociales			
Autres charges			
Dotations aux amortissements et provisions			
Total des charges d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat NET			

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activités et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)



CONVENTION 2022 N°

Entre

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS,

Hôtel de Ville

97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

Représentée par sa Maire en exercice, **Madame Éricka BAREIGTS,**

D'une part

Et

(Nom de l'Établissement Public ; SEM ; SARL)

(Adresse du siège social)

Représentée par son Représentant Légal en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

D'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget Primitif)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Décision Modificative éventuelle)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget supplémentaire éventuel)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Convention)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Avenant)</i>

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Saint-Denis à la mise en œuvre de l'action suivante :

Article 2 - ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC, SEM, SARL

L'Établissement Public, SEM, SARL propose de mener un programme d'activité en *(à compléter par le correspondant administratif)* selon un programme d'action joint en annexe en conformité avec ses statuts.

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'Établissement Public, SEM, SARL pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à *(nom de l'Établissement Public, SEM, SARL)* à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2022, cette somme est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras**

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir.

Moyens mis à disposition

PERSONNEL	<i>(À compléter)</i>
MATÉRIEL	<i>(À compléter)</i>
LOCAUX	<i>(À compléter)</i>

Article 4 - MODALITÉS DE PAIEMENT

La subvention sera versée conformément aux besoins de trésoreries de l'Établissement Public, SEM, SARL ainsi que la transmission des éléments en infra :

<input type="checkbox"/> Trésorerie	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant des valeurs de placements à cette date	€

Compte de résultat et budgets (en euro)	Compte de résultat du dernier exercice clos du 01/01/20 au 31/12/20	Budget de l'année en cours du 01/01/21 au 31/12/21	Budget prévisionnel du 01/01/2022 au 31/12/2022
Cotisations et assimilés			
Prestations de services			
Subventions Européennes			
Subventions de l'État			
Subventions Régionales			
Subventions Départementales			
Subventions de la collectivité			
Subventions des Autres Organismes Publics			
Subventions des Autres Organismes Privés			
Total des subventions			
Autres produits			
Reprise sur provisions et amortissements			
Total des produits d'exploitation			
Achats			
Charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires et indemnités			
Charges Sociales			
Autres charges			
Dotations aux amortissements et provisions			
Total des charges d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat NET			

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activités et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

Dans le cas où l'Association ne réaliserait pas la totalité du programme d'actions ou de l'action considérée au titre de la présente convention et de ses annexes, la Commune sera ainsi en droit de solliciter le remboursement des sommes éventuellement trop perçues eu égard aux dépenses réellement engagées par l'Association. Ce remboursement interviendra sur émission d'un simple titre de recette par la Commune au vu du budget définitif établi et certifié par l'Association pour l'exercice considéré écoulé.

Article 5 - DURÉE DE LA CONVENTION - MODIFICATION - RÉSILIATION

Toute modification du contenu de la présente Convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un Avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal.

La présente Convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire. (*À vérifier quand convention pluriannuelle*)

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Établissement Public, SEM, SARL était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 6 - MODALITÉS DE CONTRÔLE

L'Établissement Public, SEM, SARL s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugé utile.

Au terme de la convention, l'Établissement Public, SEM, SARL remet, dans un délai de deux mois après la clôture de l'exercice, le compte administratif couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville, en vue d'en vérifier l'exactitude.

L'Établissement Public, SEM, SARL s'engage à constituer un dossier composé des documents suivants qui sera mis à la disposition de la Ville de Saint-Denis :

Pour l'aspect juridique :

- Demande de subvention annuelle.
- Liste des administrateurs à jour.
- Procès-verbal des instances délibérantes en matière budgétaire (OB, BP, BS...).

Pour le contrôle financier :

- Budget prévisionnel.
- Compte administratif.
- Rapport du Receveur Municipal / Commissaire aux Comptes.
- Bilan d'activité de chaque action financée.
- Mise à disposition (matériel, humain, locaux).
- Indemnité des élus, administrateur, montant des primes, évolution de la masse salariale.
- Plan de trésorerie.

Toute modification intervenant dans la vie de l'association devra être signalée à la Ville dans un délai de 30 jours après modification (changements de RIB, d'adresse, de statuts, d'administrateurs...).

Article 7 - ASSURANCE

L'Établissement Public, SEM, SARL souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune de Saint-Denis puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondants.

Article 8 - COMMUNICATION

L'Établissement Public, SEM, SARL s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de la Ville de Saint-Denis.

En cas de non-respect de l'alinéa 1 du présent article, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de retenir une part sur la subvention allouée à l'Établissement Public, SEM, SARL.

Article 9 - LITIGES

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non-respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Commune de Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le

**Le Représentant Légal de
L'Établissement Public, de la SEM, de la SARL**

La Maire

(Préciser son identité)

Éricka BAREIGTS